

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 04.063

L'An Deux Mille Quatre, le 30 septembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 10 SEPTEMBRE 2004

DATE D'AFFICHAGE

LE 10 SEPTEMBRE 2004

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, MM. GUIARD, MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Mme TERRIEN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. BOISNARD représenté par M. LE GUEUT
Mme CROUE représentée par M. CAU
Mme ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY
Mme JOLY représentée par M. MERLE
Melle TURPIN représentée par M. BOURGEOIS

ABSENTS-EXCUSES : Mme LABEYRIE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 32

Monsieur CAU a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : ALIENATION DE TERRAIN AU PROFIT DE LA SNC LE DOMAINE DU
BELVEDERE, CADASTRE SECTION CL N° 166

VOTE : UNANIMITE

La SNC LE DOMAINE DU BELVEDERE, représentée par Monsieur BURGAUD Christophe, sise 41 avenue Michel Crépeau, 17000 LA ROCHELLE a manifesté son intention d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section CL n° 166, pour une surface de 131 m², définie par le document d'arpentage établi par le Cabinet DEVOUGE, par signature d'une promesse d'achat en date du 3 septembre 2004, moyennant la somme de 2 397,30 euros H.T. (Deux mille trois cent quatre vingt dix sept euros trente centimes hors taxes).

Les Services Fiscaux consultés dans le cadre de la transaction ont estimé le terrain à une valeur de 18,30 euros le m².

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du RAPPORTEUR,
- Vu les avis des Domaines en date du 22 juin 2004
- Vu la promesse d'achat signée par la SNC LE DOMAINE DU BELVEDERE, en date du 3 septembre 2004
- Considérant que la parcelle vendue ne présente aucun intérêt pour la Ville,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'aliéner au profit de la SNC LE DOMAINE DU BELVEDERE, représentée par Monsieur BURGAUD Christophe, sise 41 avenue Michel Crépeau, 17000 LA ROCHELLE, la parcelle de terrain cadastrée section CL n° 166, d'une surface de 133 m², moyennant la somme de 2 397,30 euros hors taxes (deux mille trois cent quatre vingt dix sept euros trente centimes hors taxes).

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de l'opération, et notamment l'acte authentique,

- de désigner l'étude de Me NAVET, Notaire de l'acquéreur, pour la rédaction de l'acte authentique,

- d'inscrire la recette correspondante au budget en cours à la date de la réalisation de l'opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 octobre 2004
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS